

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2024

Référence
2024-40

Objet de la délibération
Autorisation de signatures des conventions d'occupation précaire des cabinets médicaux de la MSP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	14	15

Date de la convocation
19/04/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 26/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Nereida LANGE, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Autorisation de signatures des conventions d'occupation précaire des cabinets médicaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de vente définitive des cabinets médicaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agira de conventions d'occupation précaire en attendant la vente définitive de ceux-ci ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions d'occupation précaire des cabinets médicaux en attendant leurs ventes définitives ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/04/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN

La secrétaire de séance
Agnès TABARY

